Groupama
ASSET MANAGEMENT

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

G FUND HEALTH AND WELLNESS *(compartiment de l'OPCVM GROUPAMA FUND GENERATIONS)*
Action R, C - Code ISIN : FR001400C1R3
Cet OPCVM est géré par Groupama Asset Management. Il est soumis au droit français.

Objectifs et politique d'investissement

Classification SFDR : Ce compartiment est un produit financier qui a un objectif d'investissement durable conformément à l'article 9 du Règlement SFDR.

Objectif de gestion : Le compartiment cherche à obtenir une performance, nette de frais, supérieure à celle de son indicateur de référence, le MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Cet objectif de gestion poursuit un objectif de durabilité de par la sélection des titres en portefeuille qui est réalisée via un processus de filtrage fondé sur les ODD 3 et 9 ainsi que la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux/Sociétaux et de Gouvernance.

Indicateur de référence : MSCI World Health Care clôture € (dividendes nets réinvestis).

Afin d'atteindre son objectif de gestion, le compartiment adopte un style de gestion active.
L'univers d'investissement du compartiment est constitué des entreprises cotées des pays développés contribuant positivement aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par l'ONU (ODD n°3 - enjeu "santé et bien-être" ou ODD n°9 – enjeu "innovation"). Le compartiment peut cependant investir sur la zone émergente jusqu'à 10% maximum de l'actif net.

La stratégie d'investissement du compartiment consiste à sélectionner au sein de l'univers des actions globales toutes capitalisations, les entreprises en croissance opérant dans le secteur de la santé et/ou contribuant positivement à la santé (humaine ou animale), à l'innovation, à la prévention, à l'allongement de la vie en bonne santé et au bien-être tout au long de la vie entreprises ayant un impact positif sur au moins un des 2 ODD) n°3 ou 9). Le gérant vise des modèles économiques jugés créateurs de valeur économique et sociétale. A cet effet, il va sélectionner, suivant une approche *Best-in-universe,* les émetteurs répondant à des critères environnementaux (biodiversité, gestion des déchets…), sociaux/sociétaux (formation des salariés, relations fournisseurs…) et de gouvernance (indépendance des conseils, politique de rémunération des dirigeants …) et il va exclure de son univers d'investissement 20% des valeurs les moins bien notées selon notre notation ESG propriétaire.

Le taux de couverture et de suivi ESG porte au minimum sur 90% de l'actif net du compartiment (excluant les liquidités sur 12 mois glissants).
La principale limite de cette analyse ESG repose sur la qualité de l'information disponible car ces données ne sont pas encore standardisées.

La sélection des titres s'effectue sans a priori sur la taille des sociétés. Le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations petites et moyennes n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.
L'exposition minimale au risque actions est de 60% de l'actif net.
Le compartiment peut être exposé au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Il peut détenir des parts ou actions d'OPC de droit français ou de droit étranger jusqu'à 10% de son actif net.

Le compartiment peut intervenir sur des instruments dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés et de gré à gré pour exposer ou couvrir le portefeuille aux risques actions et de change dans la limite d'un engagement maximum d'une fois l'actif net.

Afin de gérer la trésorerie, le compartiment peut effectuer des dépôts, utiliser des OPC monétaires et de manière exceptionnelle et temporaire, effectuer des emprunts d'espèces.

Le compartiment pouvant utiliser des instruments dérivés et titres intégrant des dérivés et pouvant avoir recours aux emprunts d'espèces, le niveau d'exposition totale du portefeuille ne dépassera pas 200% de l'actif net.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement minimum recommandée : Supérieure à 5 ans.

Vous pouvez obtenir le remboursement de vos actions de façon quotidienne, selon les modalités décrites ci-dessous.

Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats : Tous les jours ouvrés jusqu'à 11h00, heure de Paris

Fréquence de valorisation : Chaque jour de bourse excepté les jours fériés légaux (bourse de Paris).

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, → A risque plus élevé,
rendement potentiellement plus faible → rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	**6**	7

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment.
La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le compartiment a un niveau de risque de 6, en raison de sa forte exposition au risque actions.

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le compartiment non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de liquidité : Risque lié à l'exposition à des valeurs dont le nombre de titres en circulation peut s'avérer limité.
- Utilisation des instruments financiers dérivés : Elle pourra tout aussi bien augmenter que diminuer la volatilité du compartiment. En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	**4,00 %**
Frais de sortie	**Néant**
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé.	
Frais prélevés par le compartiment sur une même année	
Frais courants	**1,00 %**
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	**15% de la surperformance au-delà du MSCI World Health Care EUR dividendes nets réinvestis Néant sur l'exercice***

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants communiqués sont des frais estimés. Le compartiment ayant été créé en 2022, les frais courants réels seront calculés sur la base des chiffres de l'exercice qui va clôturer le 29 septembre 2023. Ce pourcentage peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

La commission de surperformance est calculée sur la base de l'actif net du compartiment.. Elle est provisionnée à chaque calcul de la valeur liquidative et est perçue lors de l'établissement de la dernière valeur liquidative de chaque exercice comptable.
Le calcul de la commission de surperformance ayant comme unique critère une performance relative positive du compartiment par rapport à l'indicateur de référence, il est possible qu'une commission soit versée y compris en cas de performance absolue négative.
* L'éventuel premier prélèvement interviendra à la clôture de l'exercice **2023**.

Pour plus d'information sur les frais de ce compartiment, veuillez vous référer aux rubriques des frais du prospectus, disponible sur le site internet www.groupama-am.com.

Performances passées

Votre catégorie d'actions ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Date de création du compartiment : 17/11/2022.
Date de création de la catégorie d'actions : 17/11/2022.

Informations pratiques

Forme juridique : Compartiment de SICAV de droit français. Cette action est réservée aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires fournissant un service de conseil au sens de la réglementation européenne MIF2, une gestion individuelle de portefeuille sous mandat et lorsqu'ils sont exclusivement rémunérés par leurs clients

Nom du dépositaire et du centralisateur : CACEIS BANK

Le prospectus de cet OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles sur le site internet www.groupama-am.com et peuvent être adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de Groupama Asset Management, 25 rue de la Ville l'Evêque - 75008 PARIS - France.

La valeur liquidative est disponible sur le site internet www.groupama-am.com et sur simple demande auprès de Groupama Asset Management.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du compartiment peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil.
Le régime fiscal des porteurs français assimile le passage d'une catégorie d'actions à l'autre à une cession susceptible d'imposition au titre des plus-values.

La responsabilité de Groupama Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce compartiment est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Groupama Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet de Groupama Asset Management www.groupama-am.com.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er décembre 2022.